Image not found or type unknown

# Litige pour un demenagement

Par **sebastien**, le **23/06/2009** à **16:18**

Bonjour,
actuellement en guadeloupe,je dois déménager pour la metropole,les devis établis par le déménageur prévoient un débarquement pour le port du Havre et un livraison sur Sissonne. il a été entendu avec le commercial que si mon véhicule était livré a mon nouveau domicile et seulement dans ce cas,qu'il fallait pour des raisons de commoditée qu'il soit livré sur Marseille pour que la totalitée de mon garde meuble,véhicule et colis maritime puisse ètre livré a mon domicile.
le bateau parti pour Marseille,on m'informe qu'on ne me livre plus mon véhicule et qu'il faut que je fasse 850 kms aller-retour contre 350 pour le Havre pour le récuper et ce a mes frais ou verser la somme de 700 a 800 euros pour le faire livrer. j'ai chercher des solutions avec la société sans succès car ils ne veulent pas reconnaitre leur érreur.
quel recours puis je attendre?

merci..

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés